

PAR EMILE MARZOLF

16 janvier 2020, 15:06, mis à jour le 17 janvier 2020, 10:26

Les ordinateurs du ministère des Armées en passe de basculer vers le logiciel libre ?

Après la gendarmerie nationale, pionnière en la matière, le ministère des Armées pourrait lui aussi basculer vers le logiciel libre. Dans une réponse écrite à la sénatrice Christine Prunaud, l'Hôtel de Brienne indique qu'une étude est actuellement en cours pour étudier la faisabilité d'un poste de travail entièrement "libre".



Les ordinateurs des militaires échapperont-ils au monopole de Microsoft ? C'est en tout cas ce que laisse entendre le ministère des Armées. Dans une réponse écrite apportée à

la sénatrice Christine Prunaud (CRCE), l'Hôtel de Brienne indique en effet qu'une étude est actuellement en cours pour *"s'équiper d'un poste de travail entièrement libre sur le périmètre de son réseau Internet dédié"*. Cela comprend aussi bien le système d'exploitation (Windows) que les logiciels de bureautique installés dessus, comme la suite Microsoft Office.

Pour ses défenseurs, le logiciel libre, qui permet à tout un chacun de le réutiliser, de l'étudier, de le redistribuer et même de le modifier, présente des avantages en matière de coûts, d'interopérabilité, de maîtrise technique et donc de souveraineté numérique. C'est d'ailleurs ce qui a poussé l'État à adopter une approche plus favorable à son égard depuis 2012, avec la circulaire Ayrault et, plus récemment, à travers les programmes EIG, les *start-up* d'État et la politique de contribution.

"Contrat open-bar"

C'est donc en réponse à une question de la sénatrice Christine Prunaud que le ministère a dévoilé ses intentions. La sénatrice interpellait l'Hôtel de Brienne sur un contrat passé avec Microsoft qui a fait couler beaucoup d'encre, au point d'être baptisé le *"contrat open-bar"*. Conclu en 2008, celui-ci prévoyait l'utilisation généralisée et privilégiée des logiciels Microsoft par les agents et militaires, pour une durée de quatre ans, contrat renouvelé en 2013, malgré les réticences émises par les experts mandatés par le ministère lui-même pour évaluer un tel accord.

Un qualificatif, *"open-bar"*, rejeté par le ministère. *"En effet, le contrat prévoit bien une concession de droits d'usage sur les logiciels, mais cette dernière est associée à des quantités plafond définies dans les marchés subséquents. Si le ministère des Armées a ainsi acquis la souplesse de faire évoluer sa cartographie logicielle durant l'exécution du contrat, cette évolution reste circonscrite dans les strictes limites du plafond financier fixé"*, fait-il valoir dans sa réponse. Quid du respect du code des marchés publics,

supposément mis à mal par l'absence d'appel d'offres ? *"L'avis émis par la commission des marchés publics de l'État (CMPE) ne remet en cause ni l'objet, ni la procédure suivie pour passer l'accord cadre. L'attestation d'exclusivité fournie par Microsoft a montré que cette société est la seule capable de fournir les prestations demandées, dans le cadre d'une offre globale et intégrée"*, objecte le ministère. Autrement dit, inutile de lancer un appel pour faire jouer une concurrence qui n'existerait pas.

Cette posture défensive n'empêche pas le ministère de changer de pied concernant le logiciel libre dans la seconde partie de sa réponse. Il rappelle qu'il soutient la politique interministérielle de support des logiciels libres, conformément à la loi pour une République numérique votée en 2016 sous l'impulsion de la secrétaire d'État au Numérique de l'époque, Axelle Lemaire.

Nouvelle politique logicielle

Des actions *"ont été engagées en application des directives interministérielles, en particulier dans le domaine des serveurs et infrastructures puisqu'environ 60 % des serveurs administrés par le ministère opèrent désormais avec un système d'exploitation libre"*, plaide le ministère, tout en reconnaissant que *"la présence du logiciel libre dans la gestion des bases de données et dans les services aux utilisateurs est plus contrastée"*. Il assure par ailleurs s'être engagé depuis dans une politique favorable à aux logiciels libres *"sous réserve d'un coût global de risques et d'efficacité comparables à ceux des grands éditeurs"*.

Il y a moins d'un an, **Acteurs publics révélait le contenu d'une note interne** détaillant cette nouvelle politique logicielle du ministère. Le document indique que *"le ministère des Armées doit s'efforcer, avant toute acquisition ou tout développement interne ou sous-traité, d'identifier dans le domaine du logiciel libre disponible des solutions alternatives à des solutions intégrées proposées par de grands fournisseurs, de fonctionnalités*

équivalentes ou approchantes des besoins exprimés". La direction générale du numérique estimait ainsi qu'outre "les avantages liés à la disponibilité du code source, les logiciels libres permettent entre autres de favoriser le respect des standards et s'intègrent pleinement avec une volonté d'une architecture modulaire du système d'information", en adéquation avec son positionnement en "plate-forme".